

FORÇATS ET PRISONNIÈRES

A

LA SUITE DE L'ASSEMBLÉE DE MOUZOULES

(1742)¹

Le dimanche 29 avril 1742, une assemblée de nouveaux convertis fut tenue « au-dessus de Mouzoules, au terroir de la Claparède, tailhable et paroisse d'Aulas², dans une pièce appartenant à François Delort, de Bréau ». Une tradition locale, qui s'est perpétuée jusqu'ici dans la paroisse d'Aumessas, dit que ce fut un faux frère, habitant le hameau du Cambon, qui fut dénoncer cette assemblée à l'officier, commandant de la garnison d'Aumessas, lequel se hâta de mettre ses soldats en campagne, mais un peu trop tard. L'exercice était, en effet, terminé ; il était 10 heures du matin, il ne restait qu'une petite bande composée de trois hommes : *Pierre Brouilhet*, âgé de 63 ans, de Campestret-lès-Aumessas ; — *Izate Combernoux*, âgé de 56 ans, cardeur de laine, natif d'Aumessas, demeurant à Avèze près le Vigan ; — *André Goutès* âgé de 35 ans, tisserand de draps, de Bréau ; — et huit femmes : *Isabeau Amat*, âgée de 45 ans, femme dud. Combernoux ; — *Magdelaine Galary*, âgée de 60 ans, femme de *Jean Nissolle*, travailleur de terre, d'Avèze ; — *Anne Treilles*, âgée de 30 ans, femme de *Louis Peire*, travailleur de terre, dud. Avèze ; — *Jeanne Bouguès*, âgée de 58 ans, née à Bréau, femme d'*Etienne Navas*, cardeur de laine, dud. Avèze ; — *Anne Falguière*, 27 ans, femme dud. *Jean [André] Goutès*, né

1. Archives de l'Hérault, C. 209. Fonds de l'Intendance.

2. La paroisse d'Aulas, composée des quatre consulats d'Aulas et Arphy, Bréau et Bréaunèze. La Bréaunèze était composée des hameaux du Bruel, Serres, Ribard, Salagosse, le Mazel, Mars, etc.

Mouzoules et La Claparède font aujourd'hui partie de la commune de Mars, tandis que le Bruel, Serres, Ribard, Salagosse, le Mazel, le Plan, La Baume, Subreville, font partie de la commune de Bréau.

Mouzoules est une maison isolée mais habitée par une famille protestante de père en fils depuis plusieurs générations, et située à la crête de la montée du chemin de Mars à Aumessas.

à Lasfons paroisse de Molières [-Cavaillac]¹, demeurant à Bréau; — *Jeanne Maistre*, âgée de 60 ans, femme de *Pierre Ranaon*, cardeur de laine, dud. Bréau; — *Izabeau Plantier*, âgée de 30 ans, femme de *Paul Bresson*, muletier, de Bréau; — et *Jeanne Valette*, âgée de 10 ans, fille de *Jean Valette*, tisserand de Burates, à Bréau.

Amenés devant Daudié, juge et maire du Vigan, et interrogés séparément, les prisonniers répondirent : « Anne Treilles, femme Peire, qu'elle fut arrêtée le dimanche 29 avril à dix heures du matin, étant sur le chemin de Mars à Aumessas, avec les nommés Nissollesse et Navasse d'Avèze, allant au mas du Travers faire visite au nommé Ferrières, son cousin germain, qui a marié une de ses filles, et les nommés Combernoux et sa femme qui allaient voir son frère à Aumessas, niant avoir été à l'assemblée et d'avoir vu ou reconnu aucune personne. — Pierre Brouilhet, qu'il allait à Bréau voir ses parents, lorsqu'il fut arrêté auprès de la Croix-de-Mouzoules, par un détachement, etc. Jeanne Bouguès, femme Navas, qu'elle était sur le chemin d'Aumessas, allant au mas du Travers, voir le nommé Ferrières, son cousin, au sujet du mariage d'une de ses filles, avec les nommés Nissollesse et Peireisse qui allaient faire la même visite comme parentes; que le nommé Combernoux et sa femme étaient avec eux, allant voir son frère, nie comme les autres... Izabeau Amat, femme d'Izaf Combernoux, qu'elle allait à Aumessas, avec son mari, voir son frère; que Nissollesse, Navasse et Peireisse, d'Avèze, étaient avec eux, nie comme les autres... Jeanne Valette, qu'elle était sur le chemin d'Aumessas où elle allait demander au N° Campestre 40 sols pour du coton qu'elle lui avait filé, nie comme les autres et dit n'avoir vu que le nommé Goutès et sa femme, Randonne, Bressonne de Bréau et des cavaliers qui les arrêterent avec un homme qui se trouva pris avec

1. La commune de Molières, canton du Vigan (Gard), est désignée aujourd'hui sous le nom *Molières-Cavaillac*, du nom des mines de houille qui étaient exploitées au terroir de Cavaillac sur cette commune. *Étienne Navas*, mari de *Jeanne Bouguès*, et *Anne Falguère*, femme de *Jean (André) Goutès*, sont des parents de M. *Alphonse Falguère*, secrétaire de la sous-préfecture du Vigan.

eux, etc. André Goutès, qu'il était sur le chemin de Bréau à Aumessas, où il allait voir le N° Falguière, son beau-frère, avec sa femme, la femme Randon, la belle-mère dud. Falguière, la femme du N° Bresson, muletier, et Jeanne Valette, nie comme les autres, n'a reconnu que Navasse, d'Avèze... — Anne Falguière, femme Goutès, qu'elle était avec son mari sur le chemin de Bréau à Aumessas, où ils allaient voir son frère qui y était établi, que la belle-mère de son frère y alla aussi avec eux, la femme du N° Bresson et Jeanne Valette, nie comme les autres... Magdelaine Galary (que Charles Sagnier appelle « Salavy », p. 81), femme de Jean Nissolle, qu'elle allait au Travers, voir Ferrières, son cousin, etc. Nie comme les autres... — Izabeau Plantier, femme de Paul Bresson, muletier, qu'elle allait au hameau du Caladon¹ acheter du foin, nie comme les autres... Reconnut Goutès et sa femme, Randonne, une jeune fille nommée Jeanne Valette, et Brouilhet, d'Aumessas. — Jeanne Mahistre, femme de Pierre Randon, qu'elle allait à Aumessas voir son gendre, nie comme les autres... Izaïe Combernoux, qu'il allait avec sa femme, voir son frère. Nie comme les autres. »

Malgré leurs dénégations, qui ne sont pas à leur honneur, les témoins ayant persisté dans leurs accusations, « Pierre Brouilhet, Izaïe Combernoux et André Goutès, furent condamnés à servir pendant leur vie en qualité de forçats, sur les Galères de Sa Majesté » et « Izabeau Amat, femme d'Izaïe Combernoux ; — Magdelaine Galary, femme de Jean Nissolle ; — Anne Treilles, femme de Louis Peire ; — Jeanne Bouguès, femme d'Etienne Navas ; — Anne Falguière, femme de Jean Cioutez ; — Jeanne Malstre, femme de Pierre Randon ; — et Izabeau Plantier, femme de Paul Bresson, furent condamnées à être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours dans les prisons de la Tour de Constance à Aiguemortes ; — Et, à l'égard de Jeanne Valette, nous ordonnons, attendu sa jeunesse, qu'elle sera conduite et gardée jusqu'à nouvel ordre dans le couvent des Religieuses du Verbe incarné de

1. Le Caladon, le Travers, le Portal ; — la Tour ; — Ferrières ; — les Canals ; — Le Cornier ; — La Viale ; — Compestret ; — la Merlière, etc., hameaux de la commune d'Aumessas.

la ville d'Anduze, pour y être élevée à la Religion catholique, apostolique et romaine, et que sa pension et entretien y seront payés par ses parents, lesquels y seront contraints en vertu du présent jugement : Ordonnons en outre que celui rendu par nous le 23 du mois passé sera exécuté suivant sa forme et teneur en ce qui concerne l'amende de 800 livres, prononcée contre les N. C. des arrondissements d'Aulas et Aumessas¹ qui seront en conséquence contraints au paiement de lad. amende, et à celui des frais de procédure et autres faits à l'occasion de lad. assemblée, sur le pied de l'état détaillé qui en a été par nous arrêté aujourd'hui², le tout suivant la répartition qui en sera faite en conformité de l'art. 2 de l'ordonnance du 9 novembre 1728; Et sera le présent jugement exécuté non-obstant opposition ou autres empêchements quelconques, lu, publié et affiché partout où besoin sera. Fait à Montpellier le 10 juin 1742.

« DE BERNAGE (signé).

« Le 15 juin 1742. Nous subdélégué de l'Intendance, nous étant transporté avec notre Greffier dans les prisons de la citadelle de Montpellier, Nous avons fait faire lecture du jugement ci-dessus nuxd. Brouilhet, Combernoux, Goutès,

1. La partie de la Claparède où se tenaient les assemblées est encore désignée sous le nom de Plein Horts et se trouve sur la limite des communes de Mars et d'Aumessas, mais l'étendue de terrain la plus grande était dans la partie de la paroisse d'Aulas (aujourd'hui commune de Mars).

2. Dans son *Histoire de l'Église réformée de Montpellier* (p. 556), M. le pasteur Ph. Corbière a publié tout au long l'*État des frais passés à l'occasion de la procédure faite en conséquence de l'ordonnance de M. de Bernage, etc., et des jugements rendus par mond. seig^r de Bernage des 1^{er} et 12 du mois de May 1742*. Le total des frais s'élève à la somme de 755 livres, 2 sols, 9 deniers, qui, joints à l'amende imposée précédemment, font en tout la somme de 1,555 livres.

D'après le tableau officiel joint au dossier la population de l'*arrondissement d'Aulas*, composé des communautés d'Aulas, Bréau et Bréaunèze, Mars, Arfy, Salagosse, Molières [-Cavallac] comprenait 77 familles « Anciennes Catholiques » et 683 familles « Nouveaux Convertis », et l'*arrondissement d'Aumessas*, composé des communautés d'Aumessas, Arrigas, Dourbies, Bez, comprenait 409 familles Anciennes Catholiques et 431 familles de Nouveaux Convertis.

Izabeau Amat, Magdelaine Galary et autres prisonniers y dénommés. Signé, Baudouin; — Albisson, Greffier (signé).

« A Montpellier de l'imprimerie d'Augustin. F. Rochard, seul Imprimeur du Roy 1742. »

Lettres au sujet de Anne Treilles, femme de Louis Peire
[M. Vernier] ¹.

1. *Lettre de M. de Mazade, seigneur d'Avèze, à l'intendant.*

Permettez-moi Monsieur de réclamer les bontés dont vous m'honorez en faveur d'une jeune femme du lieu d'Avèze détenue par votre ordre dans les prisons de la Citadelle de Montpellier. Comme elle est à la veille d'accoucher ses parents et particulièrement son mari me sollicitent continuellement pour vous prier de lui permettre de venir faire ses couches chez elle. Si cela est possible Monsieur vous m'obligerez sensiblement de vouloir bien l'accorder quoyque dans ma triste situation * on s'intéresse plus volontiers pour les malheureux je n'ose pas cependant vous solliciter en faveur des 4 autres prisonniers de ce lieu de peur d'être indiscret.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

DAVEZE ².

A Avèze, ce 25 May 1742.

2. *Minute de réponse de l'Intendant.*

A Montpellier, le 10 Juin 1742.

« Je n'ai reçu M^r qu'a mon retour de deux voyages que je viens de faire successivement à Nismes et à Narbonne la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant la jeune femme du lieu d'Avèze détenue dans les prisons de la citadelle de cette ville accusée d'avoir assisté à une assemblée de N. C. qui est à la veille de s'accoucher. Je me flatte M^r que vous êtes bien persuadé du plaisir avec lequel je concourrai toujours à tout ce qui pourra vous être agréable mais il ne m'est ni possible ni permis dans cette occasion de faire ce que les parens de cette femme désireraient, vous

1. Annotation mise dans les bureaux de l'Intendance.

2. Étienne Laurent de Mazade, seig^r d'Avèze, venait de perdre sa femme (note d'Alphonse Falguière, d'Avèze).

3. Étienne-L. de Mazade fut seig^r d'Avèze de 1731 à 1765. Il mourut à Avèze le 23 octobre 1765 (Histoire d'Avèze, par Jean Brun, 108-109).

jugez bien vous-même que ce serait contre toutes les règles et s'exposer à des Événemens qui indépendamment de l'Exemple pourraient avoir d'autres suites ainsi tout ce que je puis faire c'est de permettre qu'elle accouche dans quelque lieu particulier de la citadelle et je l'ai dit à des personnes qui me l'ont demandé.

« Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous renouveler les assurances de l'attachement parfait avec lequel j'ai l'honneur d'être M^r Votre très h. et tr. ob. serviteur. »

Anne Treilles, en présence de ce refus, dut se décider à abjurer car elle obtint de retourner chez elle et ne fut jamais plus recherchée au sujet de cette affaire. Ses descendants ont toujours été et sont encore protestants.

Les parents de Jeanne Valette ne pouvant payer sa pension, les religieuses ne voulurent pas la garder et elle fut élargie un peu plus tard. La famille Valette qui s'est perpétuée à Bréau est toute catholique.

Izabeau Amat, femme Combernoux; Magdelaine Galary, femme Nissolle; Anne Treilles, femme Peire; Jeanne Bouguès, femme Navas; Anne Falguière, femme Goutès; Jeanne Maistre [aujourd'hui Mahistre], femme Randon; Izabeau Plantier, femme Bresson, furent enfermées à la Tour de Constance et n'en sortirent plus, excepté Anne Treilles, femme Peire. L'auteur de *La Tour de Constance* les porte sur sa liste en 1742, mais d'après des documents fautifs et incomplets: Falguière, Anne, est veuve Goutès; il ne fait pas mention que Jeanne Bouguès, femme Navas, est originaire de Bréau; Magdelaine Galary, femme Nissolle, est nommée Salavy; Izabeau Plantier, femme Bresson, n'y figure pas; et Anne Treilles, femme Peire, est nommée Anne Peire.

Quant aux trois hommes condamnés aux galères, ils ne figurent pas dans la *Liste des galériens* publiée dans la *France protestante*, 2^e édition.

FERD. TESSIER, archiviste.

P.-S. — Pierre Brouilhet, André Goutès et Isaïe Combernoux moururent peu après leur arrivée aux galères: le premier le 21 octobre, le deuxième le 30 octobre, et le troisième le 7 novembre 1742 (matricules des chiourmes,

aux *Arch. de la marine*). Leurs noms ne figurent pas sur la liste des galériens (*France prot.*, 2^e édit., VI, 213 ss), mais tous ces prisonniers sont mentionnés au tome IV, col. 97. — M. le pasteur Cl. Ribard a publié dans l'*Église libre* (numéro du 26 juillet 1895) une notice sur Catherine Goulès, fille du galérien, enfermée avec sa mère à la Tour de Constance, et sur ses descendants.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

SÉANCES DU COMITÉ

9 Janvier 1900

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. P. de Félice, A. Lods, Frank Puaux, R. Reuss et N. Weiss. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, et l'approbation donnée au sommaire du *Bulletin* sous presse, le secrétaire raconte que M. l'abbé Métais, auquel a été envoyée recommandée la lettre analysée dans la dernière séance du Comité, n'a ni répondu à cette lettre, ni donné signe de vie. Il soumet ensuite au Comité le prospectus de deux ouvrages qui doivent être prochainement publiés, de M. John Vienot sur *la Réformation dans le pays de Montbéliard*, et de M. E. Arnaud, 2^e édition de l'*Histoire des Protestants du Dauphiné*. La Société souscrit, pour trois exemplaires, à chacun de ces deux ouvrages. Il est décidé aussi d'insérer dans la prochaine livraison deux lettres reçues au sujet de la Table générale du *Bulletin*.

M. le président lit ensuite une lettre de M. Clément de Faye, demandant instamment où en est la continuation de la *France protestante*, et renouvelant le vœu que les souscripteurs voient enfin paraître un nouveau fascicule même réduit de cet indispensable répertoire biographique. Le Comité est unanime à appuyer ce vœu qui lui a été si souvent déjà transmis. Le président expose ensuite qu'à Villeneuve-de-Berg le culte protestant se célèbre actuellement dans une maison où une tradition locale prétend qu'Antoine Court serait né. On voudrait que la Société fit l'acquisition de cet immeuble comme elle a acquis celui de Rolland et l'affectât définitivement à notre culte. M. Puaux fera une enquête afin de savoir si la tradition qu'on invoque est fondée sur un document authentique.